



## Le SNEC signe l'accord d'Intéressement Chez MARKET

La négociation d'un nouvel accord triennal de l'intéressement collectif chez CSF pour la période 2020-2022 est terminée.

Lors de la négociation, les négociateurs du SNEC ont obtenu une baisse significative des objectifs proposés par l'employeur.

Pour rappel le montant maximum de l'intéressement est de **1300€**, les différents critères sont les suivants :

- |   |      |
|---|------|
| 1) Chiffre d'Affaires hors essence  | 600€ |
| 2) Taux de démarque hors essence et hors décote   | 350€ |
| 3) Le critère le plus favorable entre la « Notation issue des baromètres clients mensuels France » et le « Net Promoter Score » | 350€ |

### Voici les principales avancées obtenues par le SNEC :

#### Critère CA :

- Amélioration de la 1<sup>ère</sup> proposition à 105% du budget pour la prime maximale de 600€. Grâce à la négociation, le SNEC a obtenu 102%.
- Le SNEC a aussi obtenu 50€ supplémentaires pour les magasins qui réaliseront entre 101 et moins de 102% de leur budget de CA.
- Taux de déclenchement très faible avec 0.5% en comparaison avec 2018, à 1.5%.

 Critère démarque : même niveau que 2019 alors que les résultats d'inventaires sont bien meilleurs.

 Critère Baromètre clients : ambitieux mais inférieur au taux actuel relevé pour ce 1<sup>er</sup> semestre. Nous avons également fait baisser l'objectif initialement proposé.

Le bon 1<sup>er</sup> semestre devrait permettre une augmentation de la prime moyenne globale. Le SNEC est donc signataire de cet accord.

- Si pas de signature, pas d'Intéressement Collectif! -

Agir Ensemble

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 Marseille

Site : [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org) Mail : [secretariat@sneccarrefour.fr](mailto:secretariat@sneccarrefour.fr) Tel : 04-91-33-18-27